

COMMUNIQUER AVEC LES ELUS AUTOUR DES ENJEUX DE LA GESTION DE L'EAU



**Actes de la journée technique du 14 octobre 2014
à Pont en Royans (38)**

Avec le soutien de :



Association Rivière Rhône Alpes > 7 rue Alphonse Terray > 38000 Grenoble

Tél. : 04 76 48 98 08 > Mél : arra@riviererhonealpes.org > Site : www.riviererhonealpes.org

AVANT-PROPOS

L'appropriation des objectifs de la gestion de l'eau et la compréhension des enjeux par tous est indispensable à l'émergence de projets ambitieux à l'échelle des bassins-versants.

Techniciens, gestionnaires et élus doivent donc communiquer de manière pédagogique pour que les élus disposent des éléments nécessaires à la prise de décision.

Les structures, en fonction de leur taille et de leurs moyens humains et financiers, mettent en œuvre des outils de communication différents. Toutefois, la communication doit être adaptée au public des élus et cela est d'autant plus vrai en période postélectorale où de nouveaux élus ont investi les structures gestionnaires.

Avant de mettre en place des outils de communication, il est important de réfléchir aux attentes de la communication avec les élus et sur la stratégie globale de communication de la structure.

Dans ce contexte, l'ARRA et l'URCPIE Rhône-Alpes ont décidé de s'associer pour proposer une journée d'échange alliant retours d'expériences techniques et moments participatifs.

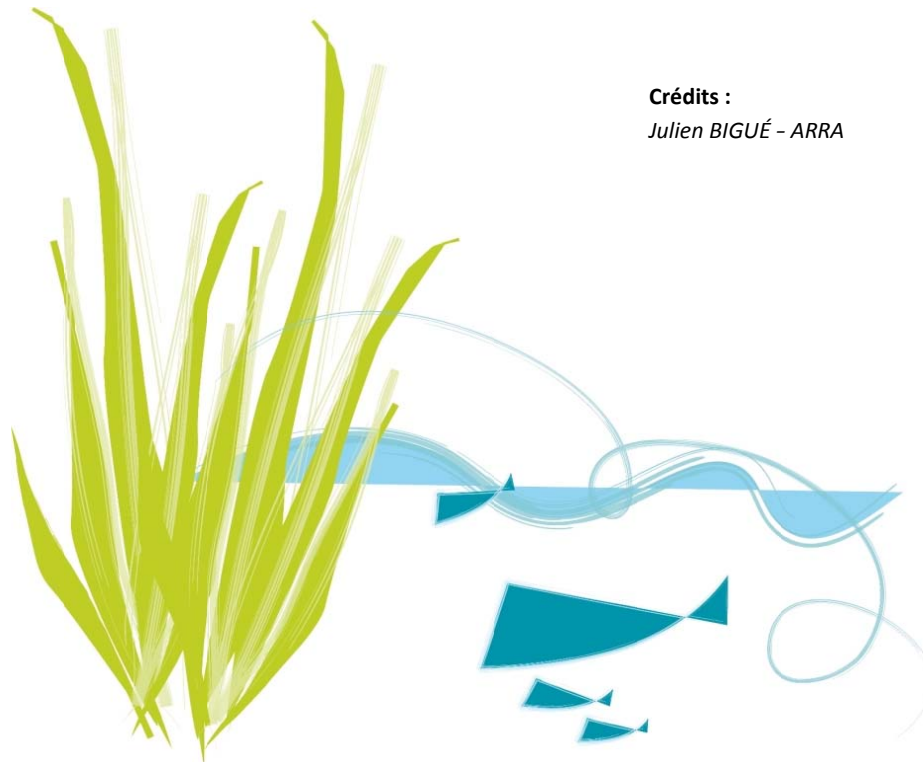


Cette rencontre a réuni 64 participants, venant de divers horizons : chargés de mission et techniciens de structure gestionnaires de cours d'eau, élus, chargés de communication, bureaux d'étude, associations...

SOMMAIRE

Qu'est-ce que j'attends de la communication avec un élu	4
Les élus des structures de bassin versant.....	5
Communication en interne par la chargée de mission	7
Communication externalisée à un bureau d'étude.....	9
Communication en interne avec un chargé de communication	13
Trouver le bon outil de communication en fonction des enjeux.....	15
Liste des participants	22

Crédits :
Julien BIGUÉ - ARRA



QU'EST-CE QUE J'ATTENDS DE LA COMMUNICATION AVEC UN ELU ?

Elisabeth BRAZIER-CHASSAGNE – URCPIE Rhône-Alpes

La journée a débuté par une série de questions posée aux participants. En fonction de leurs réponses, ils devaient se lever ou rester assis, lever un carton rouge, un carton vert ou les deux.

Première question : (les participants sont tous amenés à se lever). Combien de temps avez-vous mis pour venir à cette journée technique ? Les personnes ayant fait plus de 200 km s'asseyent. Les personnes ayant fait entre 100 et 200 km s'asseyent. Les personnes ayant fait entre 50 et 100 km s'asseyent... Et ainsi de suite jusqu'à atteindre moins de 5 km.

Cet exercice est très ludique et permet aux participants de débiter la journée dans une optique dynamique et participative. Cela permet également de visualiser la provenance des participants.

Par cette série de question, on s'aperçoit également que des personnes sont prêtes à faire beaucoup de trajet pour apprendre à mieux communiquer et que c'est un sujet qui intéresse.

Deuxième question : (les participants sont amenés à lever le carton vert pour « oui »). Qui est allé se promener sur le bord d'une rivière ce week-end ? Cette question permet de faire parler les participants.

Troisième question : (les participants sont amenés à lever le carton vert pour « oui »). Etes-vous adhérents dans une association ? Il est ensuite demandé à certaines personnes de s'exprimer sur leur réponse. A quelle association adhérez-vous ? En quoi est-ce important pour vous ? Pourquoi n'adhérez-vous à aucune association ?

Quatrième question : (les participants sont amenés à lever le carton vert pour « oui »). Etes-vous membre d'un conseil d'administration d'une association ? Certains participants prennent la parole pour expliquer leur réponse.

Ces échanges, en plus de permettre de faire connaissance, ont insufflé une dynamique participative à la journée et ont permis d'aborder les bases de la communication avec les élus.

LES ELUS DES STRUCTURES DE BASSIN VERSANT

Martin BOISSIER – Bureau d'étude Intermède

En amont de la journée, une série de questions a été posée aux participants par mail :

1. Pour la réussite de mes missions, la communication avec les élus est essentielle.
2. J'ai besoin d'un élu partenaire, avec qui échanger, qui m'aide dans mes choix.
3. J'ai besoin d'impliquer tous les élus du territoire.
4. Je suis satisfait de l'implication des élus.
5. Je pense pouvoir agir pour améliorer l'implication des élus.
6. Je me sens bien outillé pour communiquer avec les élus.
7. L'implication des élus dépend de facteurs que je ne maîtrise pas.
8. Les élus en charge des milieux aquatiques ont tous les mêmes "travers".
9. Les élus qui s'impliquent sur la gestion de l'eau et des milieux naturels manquent de poids vis à vis des autres élus.
10. Avec les dernières élections municipales, j'ai un important travail pour impliquer les nouveaux élus.

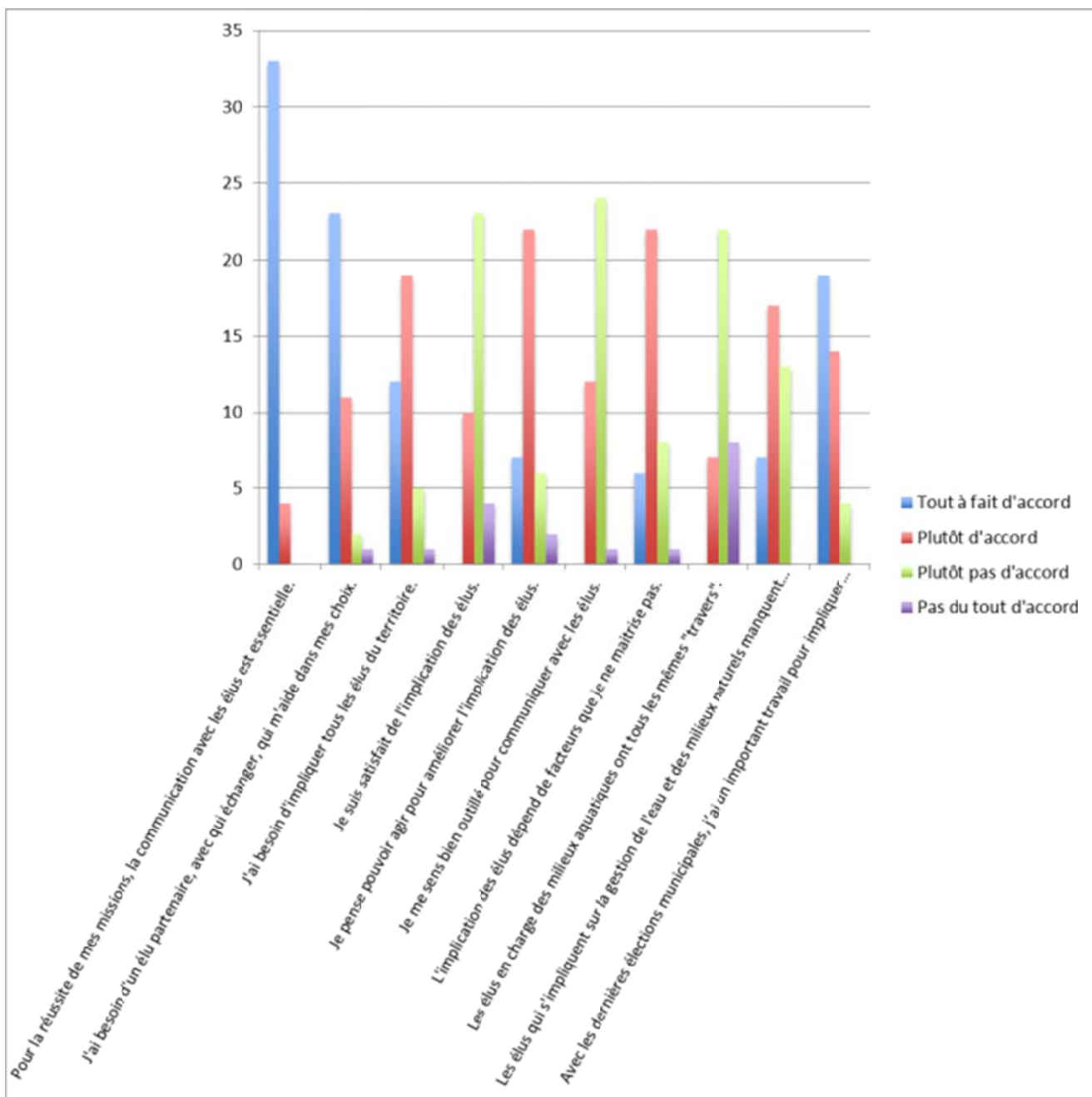
Les participants avaient 4 choix de réponse :

- Tout à fait d'accord
- Plutôt d'accord
- Plutôt pas d'accord
- Pas du tout d'accord

Sur 64 les personnes présentes, 37 personnes ont répondu au questionnaire.

Martin BOISSIER a présenté les résultats des questions. Pour chaque question, il a interpellé les participants pour savoir qui avait répondu « tout à fait d'accord » ou « pas du tout d'accord » par exemple. Cela a permis de visualiser différents cas de figure sur les territoires.

Le schéma ci-après présente les réponses aux questions.



COMMUNICATION EN INTERNE PAR LA CHARGÉE DE MISSION

Le dialogue avec les élus autour des enjeux de la gestion de l'eau dans le cadre du Contrat de Bassin Fier & Lac d'Annecy

Julie ANIEL – Communauté de l'Agglomération d'Annecy (74)

UN CONTRAT DE BASSIN EN ELABORATION

Le territoire en quelques mots :

- ▶ 950 km²
- ▶ 80 communes
- ▶ 245 000 habitants
- ▶ 700 km de cours d'eau
- ▶ Présence du lac d'Annecy

LES ENJEUX DE LA GESTION DE L'EAU

Le territoire est touché par différents enjeux, le tout dans un objectif de bon état des eaux :

- ▶ Reconquérir la qualité de l'eau
- ▶ Préserver et restaurer les milieux aquatiques
- ▶ Prévenir les risques hydrauliques
- ▶ Améliorer le partage de la ressource
- ▶ Valoriser le patrimoine lié à l'eau

GOVERNANCE ATYPIQUE

Sur le territoire, les élus n'ont pas souhaité créer un syndicat de bassin versant.

Il existe donc un partenariat politique et financier entre les 8 intercommunalités.

La structure porteuse officielle est la communauté de l'agglomération d'Annecy (C2A) qui embauche une chargée de missions.

Cela crée donc une gouvernance atypique qui repose sur l'adhésion politique des EPCI et des élus.

Elle place le comité de bassin Fier et lac d'Annecy comme un référent à l'échelle du bassin versant.

Cette gouvernance interroge quant à la maîtrise d'ouvrage des futures actions du contrat de bassin.

LES ENJEUX DU DIALOGUE AVEC LES ELUS

Le dialogue avec les élus est indispensable pour consolider le partenariat entre la C2A et les 7 EPCI en vue de la signature du contrat.

Le dialogue est également nécessaire pour accompagner les élus dans la construction du contrat.

La chargée de mission doit donc faire en sorte que les élus s'approprient les enjeux de la gestion de l'eau, particulièrement en période post-électorale.

Les accompagner dans la prise de décision, c'est avant tout mobiliser, impliquer, favoriser la participation et l'expression, écouter et

attendre les attentes, les besoins, les perceptions, informer, former, expliquer, donner du sens, démontrer le bien-fondé.

LES INTERLOCUTEURS

Le pilote est le président du comité de bassin. Il donne l'impulsion et suit au quotidien les actions du contrat de rivière.

En parallèle, les 27 élus membres du comité de bassin dont 8 élus membres du bureau sont présents pour fixer les orientations, assurer le lien avec leur collectivité, jouer un rôle de traducteur.

Les présidents des EPCI, les maires et les conseillers généraux constituent les décideurs. C'est eux qui décideront des actions du contrat.

Le dialogue avec les élus se fait au travers de :

- ▶ Un temps d'échange hebdomadaire avec le président du comité de bassin.
- ▶ Une réunion de travail mensuelle avec les élus du bureau + des temps d'échanges individuels à la demande + un classeur avec les informations essentielles sur le contrat remis en début de mandat.
- ▶ Des canaux de communication classiques avec les élus du comité

de bassin et les élus locaux : mails et réunions d'information + souhait de répondre à toutes les sollicitations. C'est une solution pratique mais pas satisfaisante, qui privilégie les réunions délocalisées avec sortie de terrain, participatives.

Le dialogue, cela implique d'être présente, disponible, visible, à l'écoute, ce qui représente un important investissement en temps difficilement quantifiable car dilué.

Les freins à la communication sont les suivants : l'étendue du territoire, des contraintes de temps (un calendrier à tenir), une adhésion toute relative des élus (décideurs), le côté technocratique de la démarche « contrat de rivière ». Par ailleurs, les enjeux de l'eau ne sont pas toujours la priorité.

Les facilitateurs sont les suivants : un noyau d'élus moteurs au sein du comité de bassin, au-delà de la procédure contrat, des sujets qui intéressent (un peu), le contexte règlementaire (GEMAPI).

COMMUNICATION EXTERNALISEE A UN BUREAU D'ETUDE

Stéphane GUERIN – SAGYRC

CONTEXTE

Le territoire du bassin de l'Yzeron, de 150 km² compte plusieurs centaines de km de cours d'eau dont 45 km de cours d'eau principaux, 20 communes et 114 000 habitants.

Le Contrat de rivière « Yzeron Vif » a été signé pour la période 2002-2009. Le volet C prévoit plusieurs actions :

- ▶ valoriser et préserver le patrimoine lié à l'eau, structurer la fréquentation
- ▶ encourager la concertation, animer, informer et sensibiliser
- ▶ pérenniser la restauration, suivre et mettre en place la gestion du bassin versant et de la ressource en eau

Le risque inondations est une préoccupation opérationnelle et essentielle pour les élus car il s'agit d'un enjeu de sécurité. Il y a par ailleurs une attente forte des usagers par rapport aux engagements des élus et près de 1 000 habitations sont concernées, soit plus de 3 000 personnes.

Depuis 1983 ont déjà eu lieu 10 inondations.

Sur cette problématique, l'engagement de travaux est prioritaire par rapport au volet C du Contrat de rivière (communication et éducation à l'environnement).

LE VOLET C DU CONTRAT DE RIVIERE COMME BASE DE TRAVAIL

Le volet C du contrat de rivière comporte 9 fiches actions au total et notamment :

- ▶ élaboration du plan de communication
- ▶ lettre d'information et rapport d'activité
- ▶ éducation à l'environnement et achat de matériel pédagogique
- ▶ soutien de projets / concours d'idées
- ▶ exposition itinérante, film et site internet
- ▶ diffusion de notes de vulgarisation techniques et réglementaires

Toutes ces actions sont difficiles à hiérarchiser et sans plan de communication élaboré, le volet C prévoit déjà un catalogue d'outils budgétisés et planifiés. Il convient d'articuler ces actions avec les autres actions opérationnelles. A l'époque, le syndicat a également rencontré une forte attente des partenaires et financeurs.

LES ELUS ET LA COMMUNICATION AU DEBUT DU CONTRAT DE RIVIERE

1. DES DEBUT EN INTERNE

Une commission « communication » a été mise en place au début du contrat de rivière. Les membres de la commission étaient présents et motivés mais ils n'avaient aucune connaissance approfondie des enjeux, moyens et capacités de mise en œuvre des grandes actions portées par le Syndicat de rivière.

Les actions du volet C du contrat ont donc été mises en place rapidement (logo, lettre d'information, éducation à l'environnement) sans établir préalablement de stratégie et de plan de communication.

Au début du contrat, le territoire a dû faire face à une recrudescence des inondations. Il y a donc eu de fortes attentes de l'équipe du Syndicat sur la mise en œuvre des grands projets.

Au départ, la communication a été gérée en interne, en suivant un plan de charge dense principalement orienté sur les autres volets du Contrat de rivière : réunions de travail, de présentation et de décision pour la mise en œuvre des actions du contrat, réunissant élus, techniciens et autres acteurs, rédaction d'une lettre d'information par an, au contenu très dense et technique, et dont la parution est irrégulière et la diffusion aléatoire, lancement sans succès d'actions éducatives.

Toutes ces actions sont mises en œuvre sans compétence spécifique en communication, y

compris pour les relations conflictuelles avec les riverains inondés.

2. L'EXTERNALISATION DE LA MISSION DE COMMUNICATION

En fin de contrat a été lancée une mission complète externe. Cela a été fait dans un contexte de meilleure disponibilité du plan de charge et suite à un changement de vice-président connaissant bien le domaine de la communication publique.

Il a été choisi de déléguer complètement la mission sous forme d'AMO pour « rattraper » 4 ans de communication en cohérence avec les moyens et enjeux du bassin versant.

La rédaction du cahier des charges a été complexe car il n'existait pas ou peu de retours d'expérience disponibles.

Il a été choisi de passer un marché à bons de commande pour plus de souplesse, d'une durée de 4 ans et d'un montant minimum de 55 000 € HT (max 220 000 € HT).

CHOIX DU PRESTATAIRE

Il a été décidé de faire appel à un prestataire spécialisé dans la communication publique et possédant des références dans le domaine de l'eau.

Les bons de commande ont été émis au fur et à mesure des besoins avec la possibilité d'établissement de devis préalables. La difficulté a été de quantifier précisément la mission d'AMO dans une logique d'assistance quotidienne.

Certains éléments étaient fixés aux forfaits, et d'autres aux prix unitaires à multiplier autant que nécessaire.

Les 4 éléments principaux de la mission étaient les suivants :

- ▶ Formaliser (valider, actualiser et réorienter) la stratégie de communication du contrat (inventorier et cibler les acteurs et publics concernés par les actions de communication, identifier les attentes, les difficultés et les priorités...).
- ▶ Décliner la stratégie identifiée en termes de plan d'actions et de calendrier de réalisation, sur la base des fiches actions du volet communication prévues au contrat de rivière (valider, compléter et affiner si nécessaire les actions).
- ▶ Mettre en œuvre les actions (prise en charge complète de la prestation).
- ▶ Conseiller et accompagner spécifiquement le SAGYRC sur la communication liée aux grands aménagements (coordination avec les communes, les autres MO, rencontre des partenaires, médiation, relations presse...).

FONCTIONNEMENT ET IMPLICATION DES ELUS

Tout d'abord a été créé un comité de suivi « communication » regroupant les 20 communes. Dans ce cadre a été faite une demande officielle pour désigner un élu et un personnel référent. Une réunion trimestrielle a également été mise en place pour faire le point sur les dossiers et les besoins afférents en communication, et garantir une cohérence entre les actions des communes et celles du Syndicat.

Le prestataire a défini de manière pertinente la mise en œuvre du plan de communication

avec des outils clé en main, au service du grand public mais également des élus à travers les groupes de travail pour les élaborer, et la clarté des messages diffusés :

- ▶ charte graphique et son évolution,
- ▶ journal d'information (ligne éditoriale, fréquence et modalités de diffusion etc.),
- ▶ site internet,
- ▶ exposition itinérante à disposition des communes et des partenaires.

Une approche spécifique a ensuite été mise en œuvre pour la communication interne et institutionnelle et notamment la création d'un extranet et d'une newsletter. Cette solution a finalement été abandonnée au bout de 2 ans du fait de la faible implication des élus pour la consultation.

Un comité de rivière extraordinaire a également été organisé. Ce comité a été élargi aux riverains et organisé sous forme de conférences-débats pour donner la parole aux élus et favoriser les échanges avec les usagers et partenaires. Un cadre valorisant a été donné aux visites de terrain (invitation, programme, organisation, plaquettes etc.).

Le fait de faire appel à un prestataire a permis une assistance rassurante sur des sujets délicats (pilotage des relations presse, intervention d'un médiateur dans les relations publiques inondation, propositions pertinentes d'outils via un réseau de sous-traitants spécialisés et compétents, organisation et pilotage des phases de concertation publiques...).

Le prestataire a également permis une meilleure mise en valeur du Syndicat dans le cadre de projets événementiels ainsi qu'une gestion des relations politiques entre élus.

BILAN

Le recours à un prestataire constitue un investissement important mais justifié : 445 000 € HT dépensés sur 9 ans, soit environ 50 000 € HT / an. Ceci est à mettre en perspective avec un programme opérationnel d'investissement de près de 50 M€ HT à l'échelle des 20 communes et des démarches de Contrat de rivière 2002-2009 et PAPI 2013-2019, soit un budget communication de 0,1 % / an des coûts d'investissement.

Ce projet a apporté des gains et avancées importants, notamment pour la crédibilité du Syndicat de rivière sur sa capacité à agir et réagir, la solidarité de bassin versant, ainsi que le recentrage de l'équipe du SAGYRC sur ses missions et savoir-faire techniques et opérationnels.

Toutefois, il ne faut pas nier que cela prend quand même du temps...

COMMUNICATION EN INTERNE AVEC UN CHARGE DE COMMUNICATION

Charles JULLIAN et Sébastien LAURENT – SMAGGA (69)

LE SMAGGA ET LE CONTRAT DE RIVIERE DU GARON

Le SMAGGA œuvre sur un territoire de 206 km² avec un linéaire de cours d'eau de 130 km. Il est composé de 27 communes pour un total de 64 000 habitants.

Le SMAGGA possède une équipe de 8 personnes :

- ▶ 1 directrice (100 %)
- ▶ 1 responsable administrative (30 %)
- ▶ 1 chargé de communication (80 %)
- ▶ 1 technicien de rivière (100 %)
- ▶ 1 conductrice d'opération (100 %)
- ▶ 1 animateur qualité de l'eau (100 %)
- ▶ 2 secrétaires (100 et 80 %)

Le 2nd contrat a été signé le 1^{er} juillet 2013 pour 5 ans (2013/2018), pour un budget global de 66,2 millions d'€ (dont 13,6 millions d'€ de subventions). Le contrat compte 113 actions portées par 26 maîtres d'ouvrage.

Volet A : Amélioration de la qualité de l'eau (24,7 millions d'€).

Volet B : Amélioration du fonctionnement et des usages des milieux aquatiques et de la ressource en eau (39 millions d'€).

Volet C : Promotion et pérennisation de la gestion globale de la ressource en eau (2,5 millions d'€).

COMMENT ÇA MARCHE ?

Au sein du SMAGGA a été créée une commission communication et éducation au développement durable comprenant

- ▶ Le Président
- ▶ 2 Vice-Présidents
- ▶ 4 élus
- ▶ 1 directrice
- ▶ 1 chargé de communication

Cette commission se réunit 6 fois par an.

Par exemple, pour la création d'un journal, la commission a été impliquée dans différentes étapes : définition d'actions en fonction des objectifs, proposition et débat en commission, validation par la commission, mise en route des actions, suivi par la commission, validation finale par VP et Président avant diffusion.

Cette commission fonctionne bien du fait de l'implication forte des élus, des échanges réguliers entre les membres de la commission et de la bonne entente entre le vice-président en charge de la communication et le chargé de communication.

QUELQUES EXEMPLES D'OUTILS

- ▶ Un rapport d'activité annuel (3000 euros/1300 exemplaires)
- ▶ Des fiches mémo sur le contrat de rivière du Garon (240 €/6 x 100 ex.)
- ▶ Un site internet (7 000 € pour la mise en place)
- ▶ Un extranet
- ▶ Une newsletter
- ▶ Une conférence annuelle (3 500 €)

Des actions sont également menées envers le conseil d'administration et notamment une présentation du contrat de rivière du Garon ainsi qu'une vidéo de présentation du bassin versant (9 000 €).

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Budget communication et éducation au développement durable :

- Hors Contrat de rivière : 68 000 euros TTC par an
- En 2014, année du contrat de rivière : 140 000 à 190 000 euros TTC

Poste du chargé de communication :

- Subventions Agence de l'Eau RMC : 50% sur le nombre de jour affectés aux opérations financées uniquement.
- Région Rhône-Alpes : 40%
- Communes du SMAGGA : 10%

Actions de communication :

- Subvention Agence de l'Eau RMC : 50%
- Région Rhône-Alpes : 30%

POUR RESUMER

1. LES AVANTAGES D'UN POSTE EN INTERNE

Posséder un chargé de communication en interne procure des avantages financiers et notamment une baisse des coûts de réalisation des actions. Cela apporte également des avantages dans le fonctionnement : réactivité face à la demande (actualité, demande des élus, conception de documents...), rapidité de la circulation de l'information avec les techniciens, gain de temps (pas d'aller/retour de documents avec une agence de communication), décharge une partie du travail de la Direction, plus de compétences internalisées, plus d'autonomie...

2. LES INCONVENIENTS

Les inconvénients sont avant tout financiers car le poste est très lié aux subventions.

En termes de fonctionnement, posséder un chargé de communication en interne ne permet pas d'avoir un regard critique extérieur sur les actions.

TROUVER LE BON OUTIL DE COMMUNICATION EN FONCTION DES ENJEUX

Animation participative

PRINCIPE DE L'ANIMATION

L'après-midi, il a été décidé de mettre en place un atelier participatif pour permettre aux gens d'être acteurs de la production de contenu. La question de base était :

Quels sont les moyens pour impliquer les élus dans la gestion de l'eau ?

Les participants ont été répartis dans 3 salles. Dans chaque salle, ils ont été divisés en deux à quatre groupes. L'outil « Mind map » a été utilisé pour animer les ateliers.

Une Mind Map (aussi appelé topogramme, schéma heuristique ou carte mentale) est un outil d'extraction et de mémorisation des informations. Il s'agit d'une méthode pour prendre des notes et consigner des idées, qui consiste littéralement à "cartographier" une réflexion sur un thème.

Les cartes disposent d'éléments communs : articulées autour d'un noyau central, elles mettent en œuvre des lignes, des symboles, des mots, des couleurs et des images illustrant des concepts simples et faciles à mémoriser. L'élaboration d'une Mind Map permet de transformer une longue liste de données en un diagramme coloré, logique et structuré.

Dans chaque salle, un animateur était présent ainsi qu'un rapporteur. L'animateur était chargé de lancer les discussions entre les participants et de rapporter les éléments sortants au rapporteur qui les retranscrit en direct sur

un ordinateur. La carte mentale créée est projetée dans la salle sur un grand écran. L'intérêt est que plusieurs groupes sont présents par salle pour un seul ordinateur. Les participants des différents groupes voient donc les réponses des autres apparaître en temps réel.

RESTITUTION

Suite au travail en petits groupes, les différents groupes ont été réunis dans une grande salle en plénière pour visualiser les trois cartes mentales créées. Pour chaque salle, un rapporteur a exposé les différents éléments qui sont ressortis des discussions. .

ATELIER « PETITE SALLE »

Tout d'abord, derrière la question « quels sont les moyens pour impliquer les élus dans la gestion de l'eau ? », le groupe s'est posé la question de « pourquoi communiquer ? ». Pour eux, « **communiquer c'est transmettre le message et s'assurer que le message est reçu et compris** ».

La première chose qui est ressortie de l'atelier pour impliquer les élus dans la gestion de l'eau c'est de communiquer à l'échelle locale en s'appuyant sur **les réseaux de proximité**. En termes de moyens, il s'agit de favoriser le **relationnel** en privilégiant le contact avec les élus. Le **téléphone** est un des principaux outils utilisé, comme le souligne un des techniciens. De plus, **la convivialité** est un élément essentiel. A ne pas oublier : le pot de fin de réunion ou d'autres gestes qui alimenteraient cette convivialité !

Pour être encore une fois au plus proche des questions locales et impliquer les élus, la communication peut inclure une phase de recueil de **témoignages locaux** et de recueil des **ressentis**. Tout en apportant des informations, cela peut être une accroche auprès du public et des élus.

Pour impliquer il faut aussi apporter du concret en s'appuyant sur **le terrain** : organiser

des visites et voir des **cas pratiques**. Mais les élus ont aussi besoin du retour des **experts** et des **techniciens**.

La réalisation de **clips vidéo** est aussi une autre manière d'illustrer les messages que l'on souhaite passer.

En termes de contenu, l'implication des élus passe par un **diagnostic partagé**. Elle implique aussi **le partage de connaissances** en amont. Les élus sont particulièrement sensibles aussi au rappel de **la législation et des délais** qui impose **leurs responsabilités**.

Il faut toutefois être vigilant à **adapter le discours au public et au contexte**.

Comme nous pouvons le voir, grâce au retour d'expériences, le groupe a fait ressortir de nombreuses idées pour impliquer les élus, qu'il a réussi à hiérarchiser. Mais une question subsiste. Pourquoi vouloir impliquer les élus ? Ne faudrait-il pas en premier lieu prendre le temps de voir en quoi nous avons **besoin des élus** ?



ATELIER « GRANDE SALLE »

D'une manière générale, il est ressorti des échanges du groupe que la communication est spécifique à chaque structure, et est à adapter selon les moyens humains (temps disponible, compétences...) et les moyens financiers consacrés.

Il existe des outils de communication formels et réglementaires, comme par exemples le rapport d'activité. Ils peuvent être pensés et conçus au-delà d'une approche obligatoire mais il convient alors de les vulgariser et de les rendre pédagogiques. Cela permet de ne pas diviser son énergie et son temps sur une diversité de canaux de communication mais de renforcer l'impact des outils existants et obligatoires.

Le « pense-bête » des moyens de communication regroupe 3 idées fortes :

- ▶ commencer à parler d'objectif et cible puis d'outils, et donc nécessité de connaître au préalable le niveau de connaissance des publics cibles (recueil des représentations),
- ▶ garder une trace et une régularité des échanges pour pérenniser les messages au-delà de la durée des mandats (exemple : présentations des bilans, fiches synthétiques...),
- ▶ privilégier et créer les conditions favorables aux contacts directs, formels et informels, mobiliser et accompagner les élus relais (visites de terrain, partage d'expériences).

Quels sont les moyens pour impliquer les élus dans la gestion de l'eau ?

moyens humains et financiers

productions papiers : rapport d'activité
au-delà de l'aspect réglementaire

Définir les objectifs / stratégies / cibles +

Pérenniser les messages dans la durée des mandats +

importance du contact direct



ATELIER « BAR A EAU »

Pour impliquer les élus autour des questions liées à la gestion de l'eau, plusieurs idées sont ressorties de l'atelier, suite à des expériences mises en place par les différents participants mais aussi, issues de la co-construction des groupes de travail.

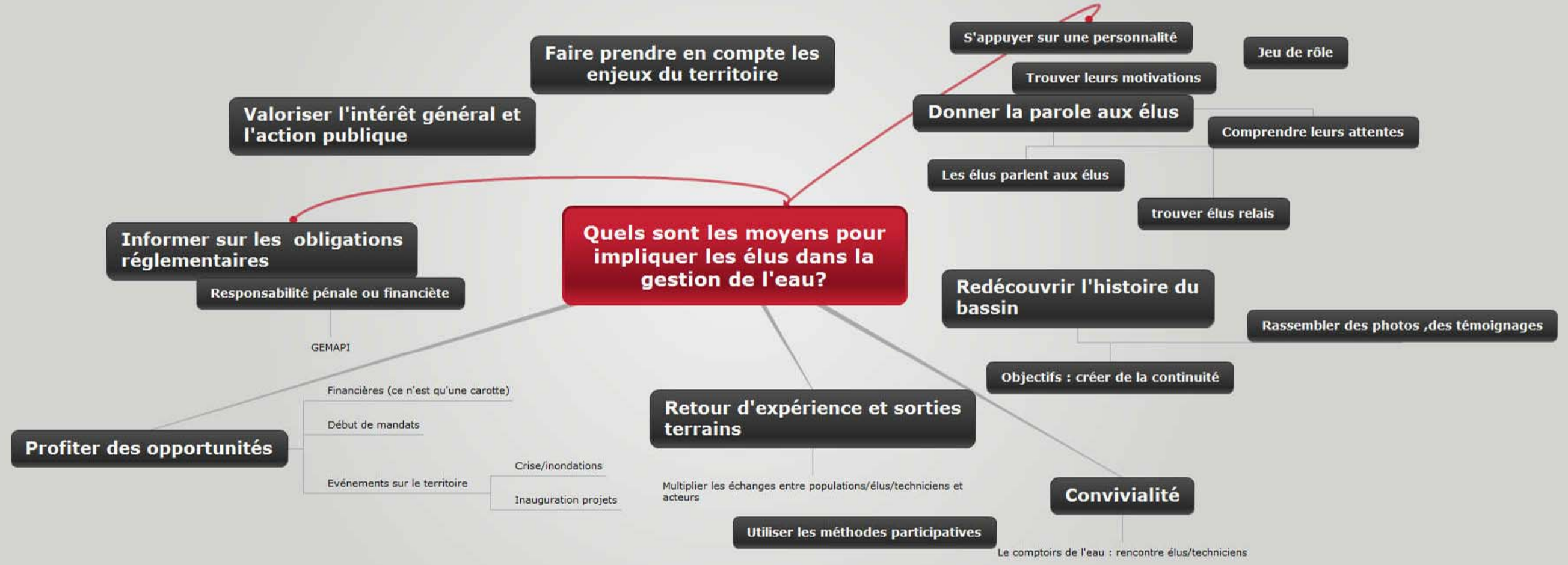
Ainsi, il a paru très important pour une implication plus efficace, de valoriser l'action publique en la replaçant dans son contexte d'intérêt général et d'enjeux de territoires. Cela passe par la prise de parole et donc de responsabilité des élus impliqués (« les élus parlent aux élus », trouver leurs motivations et comprendre leurs attentes et s'en servir comme levier). L'utilisation des méthodes participatives paraît être aussi un bon moyen pour la mobilisation des élus, en prenant le parti de la convivialité (« les comptoirs de l'eau », les sorties terrain à multiplier pour permettre l'échange entre techniciens, élus et habitants, des élus sur lesquels s'appuyer pour être le relais...). Pour une meilleure appropriation de ces questions, il paraît aussi primordial qu'une continuité entre les actions au fil du temps soit prise en compte. Un

exemple permettant cela serait de mettre en place une réappropriation du bassin en connaissant son histoire : cela peut passer par une collecte participative de photos, de témoignages pour que cette continuité soit « écrite ».

Enfin, deux autres pistes ont été évoquée : celle d'informer sur les obligations réglementaires, en faisant « jouer » la responsabilité pénale ou financière des élus (notamment avec la nouvelle loi GEMAPI) et celle de « profiter » des opportunités (financières, début de mandat, crise ou inondation ou encore inauguration de projets) pour créer les conditions de la sensibilisation et de la prise en main de la gestion de l'eau.

Différents outils et retours d'expériences ont été présentés : lettres d'information pour divers destinataires, venue de personnalités politiques ou médiatiques pour créer le « buzz », ouvrage sur des témoignages d'agriculteurs réalisé par le CEN, ...

Quels sont les moyens pour impliquer les élus dans la gestion de l'eau?



LISTE DES PARTICIPANTS

NOM	ORGANISME	VILLE	TEL	MAIL
Julie ANIEL	CZA	74007 ANNECY CEDEX	04 56 49 40 19	janie@agglo-annecy.fr
Clémence AUBERT	CPIE Vercors	38250 LANS EN VERCORS	04 76 94 30 47	clémence.aubert@cpie-vercors.asso.fr
Stéphanie AUBERT	Conseil Général de la Drôme	26026 VALENCE Cedex 9	04 75 79 82 37	saubert@ladrome.fr
Thomas AVARELLO	CC du Pays de l'Ozon	69360 SAINT SYMPHORIEN DE L'OZON	04 78 02 93 68	thomas.avarello@free.fr
Olivier BARDOU	DDT 38	38040 GRENOBLE CEDEX 9	04 56 59 42 17	olivier.bardou@isere.gouv.fr
Silhem BELHAF		25000 BESANCON	06 41 84 61 28	silhem_9@hotmail.fr
Julien BIGUE	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	julien.bigue@rivererhonealpes.org
Jean-Pierre BLONDEL	DDT 38	38040 GRENOBLE CEDEX 9	04 56 59 42 25	jean-pierre.blondel@isere.gouv.fr
Martin BOISSIER	INTERMEDE	38680 ST ANDRÉ EN ROYANS	04 76 64 20 16	mb.intermede@orange.fr
Jean-michel BONE	Tribunal de Grande Instance de Grenoble	38330 SAINT ISMIER	06 88 00 33 14	jean-michel.bone@orange.fr
Arnaud BOURSE	Syndicat du Haut-Rhône	73170 YENNE	04 79 36 78 92	a.bourse@haut-rhone.com
Aline BRANCHARD	RIV4VAL	38440 SAINT JEAN DE BOURNAY	04 74 59 68 48	aline.branchard@riv4val.fr
Elisabeth BRAZIER-CHASSAGNE	URCPIE	01440 VIRIAT	07 77 28 53 79	urcpie.eau@orange.fr
David CHABANOL	CPIE Savoie	73000 CHAMBERY	04 79 85 39 86	david.chabanol@savoievivante-cpie.org
Bertille CLAVEL	Conseil Régional Rhône-Alpes	69269 LYON Cedex 02	04 26 73 57 34	bclavel@honealpes.fr
Mélanie DAJOUX	FRAPNA Rhône-Alpes	69100 VILLEURBANNE	04 78 85 57 23	melanie.dajoux@frapna.org
Céline DECHAVANNE	SYMISOA	42190 CHARLIEU	04 77 60 97 91	c.dechavanne@symisoa.fr
Delphine DUGAST		73000 CHAMBERY	06 17 69 75 86	delphine.dugast@gmail.com
Pascal FAVEROT	Conservatoire des Espaces Naturels	69390 VOURLLES	04 72 31 84 55	pascal.faverot@espaces-naturels.fr
Pierre FILLATRE	CONTRECHAMP	69001 LYON	06 63 76 41 18	pierrefillatre@contrechamp.info
Marie Martine FORESTIER - CROUZET	Association les riverains du Doux	7300 ST JEAN MUZOLS	06 30 44 72 39	mm.forestier@wanadoo.fr
Justine FRANCOIS	SYMISOA	42190 CHARLIEU	04 77 60 97 91	j.francois@symisoa.fr
Anthony GALLAY	DROMARDECHE	26241 SAINT-VALLIER SUR RHONE	04 75 23 45 65	a.gallay@portededromardeche.fr
Grégory GARCIA	Gens de Rivière	69530 BRIGNAIS	06 52 26 29 82	gensderiviere69@gmail.com
Dominique GIMELLE	PNRV	38250 LANS EN VERCORS	04 76 94 38 43	bertrand.joly@pnr-vercors.fr
Agathe GIRIN	CCPSM	38162 SAINT MARCELLIN CEDEX	04 76 38 83 44	agathe.girin@pays-saint-marcellin.fr
Fabrice GONNET	SMRD	26340 SAILLANS	04 75 21 85 85	f.gonnet@smrd.org
Marjorie GRIMALDI	PNR du Luberon	84400 APT	04 90 04 42 29	marjorie.grimaldi@parcduluberon.fr
Stéphane GUERIN	SAGYRC	69290 GREZIEU LA VARENNE	04 37 22 11 56	s.guerin.vzeron@wanadoo.fr
Marion GUIBERT	SYRRTA	69550 CUBLIZE	04 74 89 58 07	marion.guibert@syrrta.fr
Claire JEUDY	SMABB	38110 LA TOUR DU PIN	04 74 83 34 55	claire.jeudy@smabb.fr
Bertrand JOLY	PNRV	38250 LANS EN VERCORS	04 76 94 38 21	bertrand.joly@pnr-vercors.fr
Charles JULLIAN	SMAGGA	69530 BRIGNAIS	04 72 31 90 80	sspacagna@smagga-syseg.com
Sébastien LAURENT	SMAGEA	69530 BRIGNAIS	04 72 31 90 80	slaurent@smagga-syseg.com
Cécile LAVOISY	Conseil Général de l'Isère	38000 GRENOBLE	04 76 00 38 38	c.lavoisy@cg38.fr
Gaëlle LE BECHEC	SBVA	01150 BLYES	04 74 61 98 21	sbva-glebehec@orange.fr
Yoann LE PELLEC	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	yoann.le-pellec@rivererhonealpes.org
Sophie LECACHER	SMBVA	73401 UGINE Cedex	04 79 37 34 99	sophie.lecacher@ugine.com
Emmanuelle LUSIGNANT	Eau de Grenoble	38000 GRENOBLE CEDEX 1	04 76 86 20 97	emmanuelle.lusignant@eaudegrenoble.fr
Jonathan MALINEAU	SIVOM de l'Ay-Ozon	07290 SAINT ROMAIN D'AY	04 75 34 94 98	siw.ay@wanadoo.fr
Anne-Marie MANGEOT	Eau de Grenoble	38000 GRENOBLE CEDEX 1	04 76 86 20 97	anne-marie.mangeot@eaudegrenoble.fr
Pauline MARCEL	Conseil Général du Rhône	69483 LYON Cedex 03	04 26 72 82 48	pauline.marcel@rhone.fr
Virginie MAUCLERT	Pôle relais Lagunes	13200 SAMBUC-ARLES	04 90 97 20 13	mauclert@tourduvalat.org
Anouk MERLIN	AVENIR	38120 SAINT-ÉGRÈVE	04 76 48 24 49	amerlin.avenir@wanadoo.fr
Emilie MOINE	CPIE Monts du Pilat	42660 MARLHES	04 77 40 01 40	emilie.moine@cpi-pilat.fr
Isabelle MOINS	Association France Dignes	38000 GRENOBLE	04 76 48 81 05	i.moins@adisere.fr
Antoine MOLINAS	PNRV	38250 LANS EN VERCORS	04 76 94 38 21	bertrand.joly@pnr-vercors.fr
Florence MORENA	Syndicat Mixte EPTB Ardèche Claire	07200 VOGÜÉ	04 75 37 82 20	directeur@ardecheclaire.fr
Michel NUEZ	Conseil Général du Rhône	69483 LYON Cedex 03	06 17 07 91 20	Michel.NUEZ@rhone.fr
Noëlle ORTEGA	CPIE Vercors	38250 LANS EN VERCORS	04 76 94 30 49	noelle.ortega@cpi-vercors.asso.fr
Audrey PAGANO	AVENIR	38120 SAINT-ÉGRÈVE	04 76 48 24 49	apagano.avenir@gmail.com
Nathalie PERRIN	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	arra@rivererhonealpes.org
Céline PERSICO	SIBVB	71300 MONTCEAU-LES-MINES	03 85 68 33 76	sage_arroux2@orange.fr
Véronique PLATZ	AD Isère Drac Romanche	38100 GRENOBLE	04 76 48 81 00	v.platz@adisere.fr
Alice PROST	SRTC	01400 CHATILLON SUR CHALARONNE	04 74 55 20 47	alicep-srtc@orange.fr
Michel PUECH	RIVE Environnement	38000 GRENOBLE	04 76 29 07 24	rive.environnement@cegetel.net
Mélanie QUENTIN	SM3A	74800 SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY	04 50 25 60 14	mquentin@sm3a.com
Chloé RENOUARD	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	chloe.renouard@rivererhonealpes.org
Clotilde ROUZEYRE	SIGAL	15500 MASSIAC	04 71 23 07 11	alagnon.sage@orange.fr
Amélie SAHUC	SYMASOL	74550 PERRIGNIER	04 50 72 52 04	sahuc.symasol@orange.fr
Solène SENEZ	ARTELA Ville et Transport	13322 MARSEILLE	04 91 17 89 12	solene.senez@arteliagroup.com
Aline STRACCHI	SMBV Véore	26760 BEAUMONT LES VALENCE	04 75 60 11 45	stracchi.smbw@orange.fr
Grégoire THEVENET	SMRB	69220 LANCIE	04 74 06 41 31	g.thevenet@smrb-beaujolais.fr
Jean-Pierre TRIBOULET		38000 GRENOBLE	04 76 87 02 99	jeanpierretriboulet@hotmail.fr
Marie TROUILLET	CPIE Bugey Genevois	74910 SEYSSSEL	04 50 59 00 61	eau-cpie-bugeygenevois@orange.fr
Pierre-Yves VAROUX	SM SERAN	01260 CHAMPAGNE EN VALROMEY	06 71 76 33 01	riveres.seran@gmail.com
Raphael YOUSOUFIAN	Conseil Général du Rhône	69483 LYON Cedex 03	04 26 72 82 60	raphael.youssoufian@rhone.fr